



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE le conseil, à sa séance ordinaire du 11 mars 2024, a adopté le règlement suivant :

[RÈGLEMENT NUMÉRO 1649-2024](#)
[MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1468-2019 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES AFIN DE REMPLACER LE TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER](#)

QUE le titre du règlement décrit à lui seul l'objet du règlement;

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé au Service du greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville en cliquant sur le titre du règlement ci-dessus ou en vous rendant sur la page [RÈGLEMENTS MUNICIPAUX EN VIGUEUR ET LES RÈGLEMENTS EN PROCESSUS D'ADOPTION](#) de notre site Internet.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 13 mars 2024.

Mélanie Côté
Assistante-greffière